

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE

Arrondissement de LA TOUR DU PIN

Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 14 + 1

Séance du 24 avril 2023

Date d'affichage :
Date de la convocation : 17 avril 2023

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CREBESSEGUES Étienne — FRANHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : JACQUIER Habiba

Procuration(s) : JACQUIER Habiba à PELERIN Yves

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2023 033

OBJET : REFERENT PDIPR - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

La commune a dernièrement répondu présente lors d'une rencontre avec les services de la CCBD afin d'échanger sur le futur réseau de randonnée qui sera inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnée).

En effet, Dans l'objectif de proposer une offre de randonnée de qualité pour les usagers, qu'il soit visiteur ou habitant, à pied, à vélo ou à cheval, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a lancé une étude sur la révision de son réseau d'itinéraires inscrit au PDIPR. Le bureau d'étude MOGOMA a réalisé, entre 2020 et 2021, un diagnostic avec un travail de terrain pour prioriser le réseau actuel et faire une proposition de nouveau réseau d'itinéraires.

Pour l'année 2023, la CCBD souhaite s'appuyer sur vous tous pour finaliser le réseau. En utilisant la base de travail réalisée par le bureau d'étude, la commune va pouvoir faire des propositions de modifications, d'ajout ou de suppression de portions de réseau d'itinéraires. Pour se faire, le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT informe l'assemblée qu'il est nécessaire de nommer un référent « PDIPR ». Ainsi, la commune va pouvoir enrichir et valider la proposition de réseau.

Après concertation le conseil municipal désigne :

-M. BARBOSA RODRIGUES Florent comme référent PDIPR.

Pour : 14 + 1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

